



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 septembre 2023 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à AYME Michel, BREBION Pascal donne pouvoir à JEAN Didier, MANDINE David donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, SERAFINI Audrey donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, ARIDJ Nadjim

Délibération N° 2023/097-

OBJET : Modification de la délibération N° 44/20 du 18 Juin 2020 - désignation d'un correspondant Défense - remplacement de Monsieur Paul GAILLARD

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Rappelle à l'assemblée que par délibération N° 44/20 du 18 Juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Paul GAILLARD en qualité de correspondant Défense de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON.

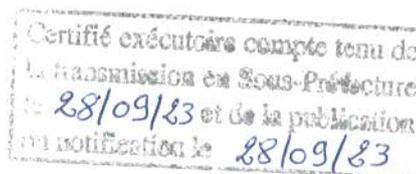
Consécutivement à la démission de Monsieur Paul GAILLARD en date du 4 Juillet 2023.0, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant Défense.

Il est précisé que les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT permettent aux conseillers municipaux, en matière de désignation de représentants choisis en leur sein, de recourir à un vote à scrutin public pour peu qu'ils en décident à l'unanimité et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose le vote à bulletins secrets.

Dans le cas d'espèce, aucune disposition de ce type ne prescrivant de voter à bulletins secrets, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote public.

Monsieur le Maire propose ainsi la candidature de :

- Michel AYME en qualité de correspondant Défense



Vu la délibération N° 44/20 du 18 Juin 2020,
Vu la démission de Monsieur Paul GAILLARD,

DESIGNE Michel AYME en qualité de correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

A handwritten signature in blue ink is written above the name Aurélie Grosso. The signature is stylized and appears to be 'Aurélie GROSSO'.